

STATEC

Institut national de la Statistique
et des études économiques

Nous comptons, car vous comptez !

Recensement de la population | Luxembourg



RP 1^{er} résultats 2021 N°06

L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-Duché de Luxembourg : structure et implications démographiques

Frédéric DOCQUIER, Aleksandra SZYMANSKA (LISER)

Louis CHAUVEL, Etienne LE BIHAN, Isabelle PIGERON-PIROTH, Kerry SCHIEL (Université du Luxembourg)

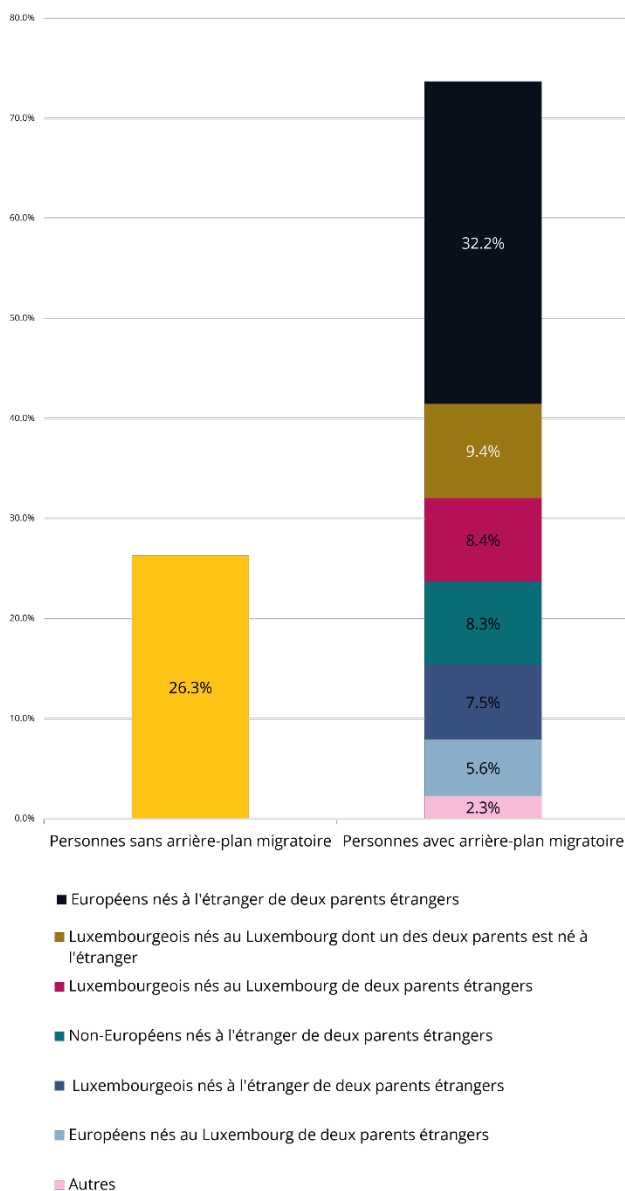
V.02 - 10.01.2024

Le recensement de la population regroupe les individus en fonction de leur pays de naissance et de leur nationalité, permettant ainsi de distinguer les natifs (personnes nées au Luxembourg) des personnes nées à l'étranger, ainsi que les nationaux des citoyens étrangers. De plus, les antécédents migratoires d'un individu sont généralement établis en prenant en compte non seulement sa nationalité et son lieu de naissance, mais aussi ceux de ses parents. Dans la première partie de cette étude, l'étendue et la composition de l'arrière-plan migratoire au Grand-Duché de Luxembourg seront examinées. La seconde partie se penche sur les relations entre l'arrière-plan migratoire et les réformes de la politique de naturalisation. Enfin, la troisième partie met en évidence les dynamiques démographiques induites par les variations de l'arrière-plan migratoire au cours de la période 2011-2021.

La composition de l'arrière-plan migratoire

L'arrière-plan migratoire s'est élargi au cours de la période intercensitaire. Selon le recensement luxembourgeois de 2021, la population née à l'étranger représente 49.3% de la population totale (contre 40.1% en 2011), alors que 47.2% de la population totale n'a pas la nationalité luxembourgeoise (contre 43.0% en 2011). Parmi les personnes nées au Luxembourg, qu'elles aient ou non la nationalité luxembourgeoise, on distingue celles ayant deux parents nés au Luxembourg et celles dont au moins un parent est né à l'étranger, reflétant des antécédents migratoires indirects. Ainsi, les personnes sans liens migratoires direct ou indirect sont des Luxembourgeois nés au Luxembourg de deux parents eux-mêmes nés au Luxembourg.

FIGURE 1: ARRIERE-PLAN MIGRATOIRE DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG - CHIFFRES CLES



Source: STATEC-RP2021

Comme le montre la figure 1, ce groupe ne représente que 26.3% de la population en 2021, contre 38.8% en 2011.

En conséquence, si on limite les antécédents migratoires aux personnes nées au Luxembourg ayant au moins un parent né à l'étranger (parfois dénommés immigrés de deuxième génération), 73.7% de la population de 2021 présente un passé migratoire direct ou indirect (voir figure 1), contre 61.2% en 2011. Ce groupe inclut 32.2% de citoyens européens nés à l'étranger de parents eux-mêmes nés à l'étranger, 8.3% de citoyens non européens nés à l'étranger de parents également nés à l'étranger, et 5.6% d'Européens nés au Luxembourg de deux

parents nés à l'étranger. La figure 1 englobe également les citoyens luxembourgeois nés soit à l'intérieur du pays (9.4% et 8.4% de la population), soit à l'étranger (7.5% et 0.8%), mais ayant au moins un parent né à l'étranger. Par rapport à 2011, la proportion de résidents ayant une origine étrangère directe ou indirecte a augmenté de 12.5 points de pourcentage.

Population par nationalité principale et pays de naissance.

Le tableau 1 offre une représentation plus exhaustive de l'arrière-plan migratoire direct – les immigrés de première génération. Il fournit une ventilation complète de la population du Luxembourg en fonction de ses origines. Pour une meilleure lisibilité, précisons que les lignes du tableau représentent des pays (ou régions) de naissance distincts, tandis que les colonnes indiquent les nationalités principales. Il est important de noter que, pour les individus détenant plusieurs nationalités, la nationalité renseignée comme principale est prise en compte, la nationalité luxembourgeoise étant considérée comme principale par défaut. Croisant les lieux de naissance et nationalités, chaque cellule rapporte la proportion d'un groupe spécifique au sein de la population totale. Ainsi, la dernière colonne révèle le pourcentage total d'individus nés dans un pays (ou région) particulier, tandis que la dernière ligne présente la distribution de la population en fonction de la nationalité.

En se concentrant sur la répartition par nationalité, il ressort que lors du recensement de 2021, 52.8% des personnes interrogées possèdent la nationalité luxembourgeoise, tandis que 38.2% ont une nationalité principale provenant d'un autre État membre de l'Union européenne. Parmi ces derniers, les nationalités étrangères les plus courantes sont les Portugais, constituant 14.5% de la population, suivis des Français (7.6%), des Belges (3.1%) et des Allemands (2.0%). Les citoyens d'autres pays européens représentent 2.7% de la population, tandis que les non-Européens constituent 6.3%. Concernant les citoyens luxembourgeois, qui figurent dans la première colonne du tableau, 44.1% sont nés au Luxembourg, 5.1% sont nés dans d'autres États membres de l'Union européenne, et 1.6% sont nés dans d'autres pays européens. Cela signifie que seulement 2% des citoyens luxembourgeois sont nés en dehors de l'Europe. En particulier, les citoyens luxembourgeois originaires des pays d'Asie et d'Afrique représentent respectivement 0.7% et 0.8% de la population totale.

TABLEAU 1: POPULATION PAR PAYS DE NAISSANCE ET NATIONALITE PRINCIPALE

nationalité	Luxembourg	Portugal	Allemagne	Belgique	France	Autre Etat membre de l'UE					Autre	
						Royaume-Uni	Autre pays européen	Autre pays non européen	Autre			
<i>pays de naissance</i>												
Luxembourg	44,1%	2,7%	0,2%	0,4%	1,1%	1,4%	0,1%	0,2%	0,4%	0,0%		50,7%
Autre Etat membre de l'UE	5,1%	10,4%	1,6%	2,3%	5,8%	8,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%		33,6%
Royaume-Uni	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%		0,9%
Autre pays européen	1,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%		3,6%
Pays d'Amérique du nord	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%		0,6%
Pays d'Asie	0,7%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%		3,9%
Pays des Caraïbes, d'Amérique du sud ou	0,3%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%		1,6%
Pays d'Océanie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,1%
Pays d'Afrique	0,8%	1,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,3%	0,0%	0,0%	1,9%	0,0%		4,7%
Autre	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%		0,3%
Pays imprécis	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,1%
	52,8%	14,5%	2,0%	3,1%	7,6%	11,0%	0,7%	2,0%	6,3%	0,1%		100,0%

Source: STATEC-RP2021

En ce qui concerne la classification par lieu de naissance, 50.7% de la population est née au Luxembourg, tandis que 49.3% est née à l'étranger. Cela inclut les résidents nés dans les autres États membres de l'Union européenne, représentant 33.6% de la population. De plus, 4.5% et 11.2% sont nés respectivement dans d'autres pays européens ou dans d'autres régions du monde.

Arrière-plans direct et indirect de la population. -

La classification présentée dans le tableau 2 permet de faire une distinction entre les résidents ayant des antécédents migratoires directs ou indirects, en limitant l'origine indirecte aux immigrés de deuxième génération. La population totale est répartie en 18 groupes distincts en fonction de la nationalité principale, du pays de naissance et du pays de naissance des parents. Pour davantage de détails, le

tableau 2 catégorise également les pays étrangers en États membres de l'Union européenne (UE) et en pays non européens (non-UE), mettant en lumière les segments de la population potentiellement soumis à des restrictions en matière de visas.

Entre 2011 et 2021, la population du Luxembourg a connu une croissance de 131 588 habitants, passant de 512 353 à 643 941. Cette augmentation est principalement attribuée à l'arrivée de migrants nés à l'étranger de parents étrangers, qui constituent 40.5% de la population de 2021, contre 32% en 2011. Cette évolution a entraîné une transformation structurelle significative dans la composition de la population luxembourgeoise. Les personnes sans antécédents migratoires ne représentent désormais que 26.3% de la population, comparé à 38.8% en 2011.

TABLEAU 2: POPULATION DU LUXEMBOURG – NATIONALITE SELON LE PAYS DE NAISSANCE

Lieu de naissance des parents	Lieu de naissance de la personne recensée	Nationalité de la personne recensée	Tous	% en 2021	% en 2011
Luxembourg (les deux)	Luxembourg	luxembourgeoise	169 460	26.3%	38.8%
		EU	212	0.0%	
		nonEU	11	0.0%	0.1%
	Pays étranger	luxembourgeoise	2 501	0.4%	0.6%
		EU	49	0.0%	
		nonEU	10	0.0%	0.0%
Pays étranger (les deux)	Luxembourg	luxembourgeoise	53 878	8.4%	4.6%
		EU	36 241	5.6%	
		nonEU	4 615	0.7%	8.5%
	Pays étranger	luxembourgeoise	48 133	7.5%	4.3%
		EU	207 464	32.2%	
		nonEU	53 359	8.3%	32.0%
Un parent Luxembourg / un parent étranger	Luxembourg	luxembourgeoise	60 644	9.4%	9.8%
		EU	1 091	0.2%	
		nonEU	87	0.0%	0.4%
	Pays étranger	luxembourgeoise	5 274	0.8%	0.9%
		EU	849	0.1%	
		nonEU	63	0.0%	0.2%
					100%

Source: STATEC-RP2021

De plus, la proportion de Luxembourgeois d'origine étrangère, nés à l'étranger de parents étrangers, a augmenté, passant de 4.3 % en 2011 à 7.5% en 2021. Par ailleurs, le nombre de personnes nées au Luxembourg de parents étrangers a également augmenté, passant de 4.6% en 2011 à 8.4% en 2021.

Comme souligné précédemment, la population luxembourgeoise est composée de divers segments avec des origines migratoires variées. Les personnes sans antécédents migratoires, c'est-à-dire celles nées au Luxembourg de deux parents également nés au Luxembourg, ne représentent que 26.3% de la population, soit 169 460 personnes. Un groupe encore plus restreint, comptant seulement 0.4% de la population (2 501 individus), se compose de personnes nées à l'étranger de deux parents nés au Luxembourg, dont la majorité détient la nationalité luxembourgeoise.

Un segment significatif, constituant 14.7% de la population, est composé de personnes nées au Luxembourg de deux parents nés à l'étranger, tandis que 9.6% ont au moins un parent né au Luxembourg. Au sein de ces groupes, respectivement 56.9% et 98.1% possèdent la nationalité luxembourgeoise. À l'inverse, les personnes nées à l'étranger de deux parents également nés à l'étranger représentent 48% de la population, avec environ un sixième d'entre elles détenant la nationalité luxembourgeoise. Les autres groupes présentent des effectifs comparativement plus restreints.

Arrière-plan migratoire et naturalisations

Au total, lors du recensement de 2021, 70 825 répondants ont indiqué avoir obtenu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation, représentant ainsi 20.8% de la population ayant la nationalité luxembourgeoise. La majorité de ces naturalisés, soit 50 205 personnes (70.9% de la population naturalisée), ont acquis leur nationalité au cours de la période 2002-2021, comme illustré dans la figure 2. Cette période a été marquée par plusieurs réformes de la loi sur la naturalisation, démontrant l'engagement du Luxembourg envers l'inclusion et l'intégration.

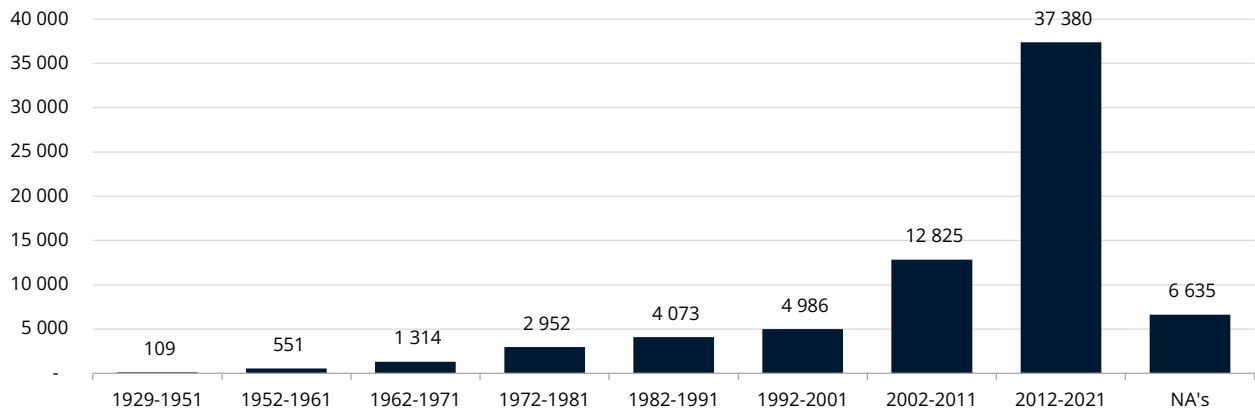
Réformes de la loi sur la naturalisation. – Plusieurs réformes ont simplifié la procédure d'acquisition de la nationalité pour les résidents étrangers,

encourageant ainsi leur participation active à la société diversifiée. Les principales réformes peuvent être résumées comme suit :

- *Loi du 24 juillet 2001.* – Cette réforme a notablement réduit la durée de résidence requise pour la naturalisation, passant de dix à cinq ans. De plus, elle a accordé le droit de demander la nationalité aux personnes nées au Luxembourg et y résidant depuis au moins cinq ans, ce qui la rendait plus accessible à la deuxième génération d'immigrés.
- *Loi du 23 octobre 2008.* – Cette réforme de 2008 a simplifié le processus de (ré)acquisition de la nationalité luxembourgeoise pour les descendants directs d'un ancêtre luxembourgeois à partir du 1er janvier 1900, ainsi que pour leurs descendants, qui avaient perdu la nationalité en vertu des lois antérieures. En outre, elle a supprimé les contraintes précédentes concernant la double nationalité, permettant de conserver la nationalité d'origine tout en acquérant la nationalité luxembourgeoise. Cette réforme a également établi des exigences linguistiques standardisées et a porté la période de résidence standard à sept ans.
- *Loi du 8 mars 2017.* – La réforme de 2017 a réduit la période de résidence obligatoire pour la naturalisation à cinq ans pour tous les résidents étrangers. Elle a introduit plusieurs voies d'option, notamment un accès simplifié pour les immigrants de deuxième génération. Les personnes nées au Luxembourg et y ayant vécu toute leur vie, même sans compétence linguistique confirmée, ont désormais le droit de demander la nationalité. Cette réforme a également permis aux adultes dont les parents ont recouvré la nationalité luxembourgeoise, de revendiquer la citoyenneté sans être liés par des conditions de résidence ou de compétence linguistique.

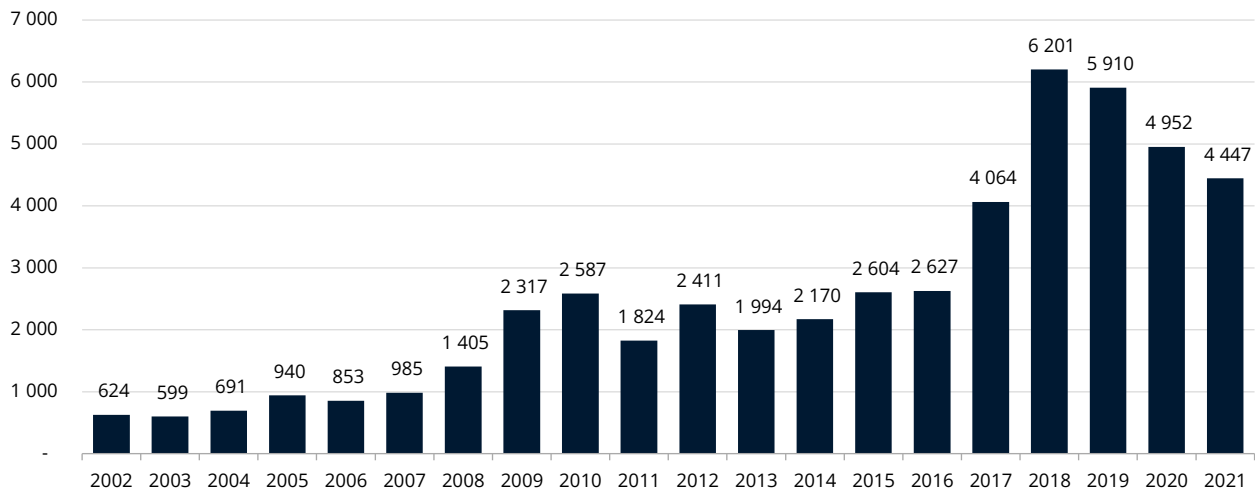
La réforme de 2017 a été promulguée en avril de la même année, entraînant une augmentation immédiate des cas de naturalisation (voir la figure 3). Le nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise a augmenté de plus de 50% en 2017 par rapport à 2016. En outre, le nombre de personnes obtenant la nationalité luxembourgeoise a plus que doublé au cours des années suivantes, en particulier en 2018 et 2019, par rapport aux chiffres de 2016.

FIGURE 2 : VUE D'ENSEMBLE DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE AUTODÉCLARÉE AU FIL DU TEMPS, 1929-2021.



Source: STATEC-RP2021

FIGURE 3 : VUE D'ENSEMBLE DE L'ACQUISITION ANNUELLE DE LA NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE AUTODÉCLARÉE ENTRE 2002 ET 2021.



Source: STATEC-RP2021

Au Luxembourg, les résidents ont la possibilité de demander la nationalité après avoir résidé dans le pays pendant une période de 5 ans. Dans le cadre de cette procédure de demande, ils doivent démontrer leur maîtrise de la langue luxembourgeoise, évaluée par le biais du *Sproochentest*. De plus, ils doivent acquérir des connaissances sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et locales du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le contexte historique du Luxembourg et son intégration dans l'Europe. Cette compétence est validée par un certificat connu sous le nom de "Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg".

TABLEAU 3 : PARTS DES INDIVIDUS ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES A LA NATURALISATION PARMIS LES PERSONNES NÉES A L'ETRANGER

	Non éligible	Éligible	Tous
EU27	34.8%	65.2%	79.7%
Royaume-Uni	52.0%	48.0%	1.5%
Autre pays européen	48.8%	51.2%	4.5%
Pays en Afrique	68.4%	31.6%	4.8%
Pays d'Asie	70.9%	29.1%	6.6%
Autre	65.3%	34.7%	2.9%
	40.6%	59.4%	100.0%

Source: STATEC-RP2021

Si l'on se concentre exclusivement sur la règle d'éligibilité de 5 ans, il est à noter que 59.4% de tous les résidents étrangers au Luxembourg ont la possibilité de demander la nationalité luxembourgeoise. Parmi ces résidents étrangers, le groupe le plus important, représentant environ quatre cinquièmes des résidents éligibles, est composé de ressortissants des autres États membres de l'Union européenne. Une grande majorité de ces candidats éligibles sont actuellement citoyens de pays tels que le Portugal (53 348) la France (22 373), la Belgique (10 676), l'Italie (9 892) et l'Allemagne (7 082), comme l'indique le tableau 4.

En outre, plus de 50% des détenteurs de passeports européens originaires de pays non-membres de l'Union européenne, y compris le Royaume-Uni, remplissent également les critères d'éligibilité liés à la durée de séjour. Pour les personnes originaires de pays non européens, 32% des Africains, 29% des

Asiatiques et 35% des personnes d'origines diverses respectent la règle des cinq ans de résidence.

Durée de résidence des étrangers au Luxembourg.

– Les chiffres du recensement nous éclairent sur la structure de la population étrangère par durée de séjour et par pays de naissance. En moyenne, les individus nés à l'étranger résident dans le pays depuis environ 11.2 années, et 59% d'entre eux ont une durée de séjour supérieure à cinq ans.

En ce qui concerne les Luxembourgeois naturalisés, une tendance significative se dégage : une grande majorité d'entre eux, soit 44.1% du total, sont nés au Luxembourg. Une fois ce groupe pris en compte, la liste des Luxembourgeois naturalisés comprend principalement des personnes originaires du Portugal (8.3%), des pays de l'ex-Yougoslavie (6.5%), de France (6.1%), de Belgique (5.3%) et d'Allemagne (5.1%), comme l'illustre le tableau 4.

TABLEAU 4 : NATURALISATION, NOMBRE D'INDIVIDUS ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES SELON LE PAYS DE NAISSANCE

Lieu de naissance de la personne recensée	Personnes naturalisées		Personnes éligibles*		Personnes non éligibles	
	nb	%	nb	%	nb	%
Luxembourg	31 204	44.1%	-	-	-	-
Portugal	5 906	8.3%	53 348	34.4%	12 124	11.5%
France	4 292	6.1%	22 373	14.4%	15 727	14.9%
Belgique	3 726	5.3%	10 676	6.9%	4 724	4.5%
Allemagne	3 604	5.1%	7 082	4.6%	3 701	3.5%
Italie	2 257	3.2%	9 892	6.4%	7 035	6.7%
Cap Vert	1 335	1.9%	3 653	2.4%	2 498	2.4%
Montenegro	1 328	1.9%	1 219	0.8%	652	0.6%
Royaume Uni	1 282	1.8%	1 999	1.3%	2 060	1.9%
Bosnie Herzegovine	1 186	1.7%	853	0.6%	821	0.8%
Kosovo	887	1.3%	694	0.4%	366	0.3%
Serbie	686	1.0%	674	0.4%	788	0.7%
Russie	616	0.9%	787	0.5%	1 607	1.5%
Pays Bas	603	0.9%	2 209	1.4%	783	0.7%
Pologne	592	0.8%	2 588	1.7%	1 972	1.9%
Brésil	540	0.8%	1 654	1.1%	2 590	2.5%
Yougoslavie	537	0.8%	953	0.6%	61	0.1%
Roumanie	511	0.7%	2 343	1.5%	2 994	2.8%
Chine	434	0.6%	1 886	1.2%	2 063	2.0%
Corée du Sud	415	0.6%	127	0.1%	189	0.2%
Autres	8 884	12.5%	29 947	19.3%	42 953	40.6%
	70 825	100.0%	154 957	100.0%	105 708	100.0%

Source: STATEC-RP2021

* Note : L'éligibilité a été déterminée en fonction d'une durée de séjour de 5 ans pour les personnes nées à l'étranger de parents également nés à l'étranger et qui n'ont pas acquis la nationalité luxembourgeoise au moment du recensement.

Parmi les résidents étrangers ayant une durée de séjour supérieure à cinq ans, le contingent le plus important est constitué des personnes nées au Portugal, représentant un pourcentage significatif de 34.4% de l'ensemble des étrangers éligibles au Luxembourg. Ensuite viennent les résidents nés en France (14.4%), en Belgique (6.9%), en Italie (6.4%) et en Allemagne (4.6%). Pour les résidents étrangers ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne, ce qui leur permet de résider au Luxembourg sans visa et de bénéficier de l'égalité des droits, le désir ou la nécessité d'acquérir la nationalité luxembourgeoise est en effet susceptible d'être moindre.

À l'inverse, pour les personnes dont la durée de séjour est inférieure à cinq ans, la composition reflète en grande partie celle des étrangers éligibles, bien que les parts par nation soient relativement moins importantes. Les résidents nés en France représentent 14.9% de l'ensemble du groupe non éligible, suivis par les personnes nées au Portugal (11.5%), en Italie (6.7%), en Belgique (4.5%) et en Allemagne (3.5%). Ces tendances distinctes mettent en évidence la diversité des durées de séjour des étrangers au Luxembourg en fonction de leur nationalité.

Regard sur la population du Luxembourg ayant plusieurs nationalités. – Grâce à la réforme de 2008, les citoyens luxembourgeois ne sont plus soumis à des limitations en matière de cumul de nationalités. Cependant, il est important de noter que si un retrait/abandon d'une nationalité a eu lieu dans le

passé, les citoyens naturalisés ne sont pas autorisés à la récupérer.

Comme le montre le tableau 5, 10.9% de la population du Luxembourg détient plusieurs nationalités. Parmi les résidents, 10.5% possèdent deux nationalités, tandis que 0.4% en ont trois ou plus. Il est à noter que 80.4% des résidents étrangers (ce qui équivaut à 38.0% de la population totale, comme indiqué dans le tableau 1) ont la nationalité d'autres États membres de l'Union européenne, ce qui leur permet de séjourner au Luxembourg sans visa et de jouir de l'égalité des droits.

Dans le tableau 6, nous examinons le nombre moyen de nationalités pour 100 personnes, en prenant en compte à la fois leur lieu de naissance et celui de leurs parents. Les immigrants de deuxième génération se révèlent être le groupe le plus enclin à détenir plusieurs nationalités. Notamment, le nombre moyen de nationalités le plus élevé, atteignant un chiffre important de 133 pour 100 résidents, est observé chez les personnes nées au Luxembourg de parents nés à l'étranger. En outre, les résidents nés à l'étranger et dont au moins un des parents est né à l'étranger tendent à posséder plus fréquemment plusieurs nationalités. Pour les personnes nées en dehors de l'UE, la moyenne s'élève à 120 nationalités pour 100 personnes, tandis que pour les personnes nées à l'étranger mais au sein de l'Union européenne, elle est légèrement inférieure, avec 119 nationalités pour 100 personnes. Pour les personnes nées au Luxembourg, le nombre moyen de nationalités est de 117 pour 100 personnes.

TABLEAU 5 : NATIONALITES MULTIPLES AU LUXEMBOURG

Lieu de naissance des parents	Lieu de naissance de la personne recensée	Nationalité de la personne recensée	Nationalités			Total
			1	2	3 +	
Luxembourg (les deux)	Luxembourg	Luxembourg	26.1%	0.2%	0.0%	26.4%
	Pays étranger	EU	0.2%	0.0%	0.0%	0.2%
		nonEU	0.2%	0.0%	0.0%	0.2%
Pays étranger (les deux)	Luxembourg	Luxembourg	10.2%	4.3%	0.3%	14.7%
	Pays étranger	EU	30.6%	2.3%	0.0%	32.9%
		nonEU	13.0%	2.1%	0.0%	15.1%
Un parent Luxembourg / un parent étranger	Luxembourg	Luxembourg	8.1%	1.5%	0.1%	9.6%
	Pays étranger	EU	0.6%	0.1%	0.0%	0.7%
		nonEU	0.2%	0.0%	0.0%	0.2%
Total			89.1%	10.5%	0.4%	100.0%

Source: STATEC-RP2021

TABEAU 6 : NOMBRE MOYEN DE NATIONALITÉS POUR 100 PERSONNES

Lieu de naissance des parents	Lieu de naissance de la personne recensée	Nationalité de la personne recensée	Nombre de nationalités	Nationalités par origine
<i>Moyenne pour 100 pers</i>				
Luxembourg (les deux)	Luxembourg	Luxembourg	101	EU 101 nonEU 100
		Pays étranger	104	EU 104 nonEU 0
	Luxembourg	Luxembourg	101	EU 101 nonEU 100
		Pays étranger	133	EU 125 nonEU 103
Pays étranger (les deux)	Luxembourg	Luxembourg	107	EU 107 nonEU 100
		Pays étranger	114	EU 103 nonEU 100
	Luxembourg	Luxembourg	117	EU 115 nonEU 101
		Pays étranger	119	EU 118 nonEU 100
Un parent Luxembourg / un parent étranger	Pays étranger	Luxembourg	120	EU 105 nonEU 101
		Pays étranger		

Source: STATEC-RP2021

En ce qui concerne les résidents nés à l'étranger de parents également nés à l'étranger, on observe des variations dans le nombre moyen de nationalités. Pour les personnes nées dans un État membre de l'UE, la moyenne est de 107 pour 100 personnes, tandis que pour les personnes nées en dehors de l'UE, elle augmente légèrement pour atteindre 114 pour 100 personnes.

grands groupes qui seront ensuite mis en évidence dans le tableau 8.

Trois grands groupes de la population. - Nous considérons d'une part (groupe 1.) l'ensemble des individus disposant d'au moins un parent né au Luxembourg ; puisqu'ils ont ainsi des attaches au pays sur au moins deux générations, ils sont appelés « natifs de 2e génération (2G) », à distinguer des natifs de première génération, nés au Luxembourg. Il est à noter que le fait d'avoir un ou deux parents nés au pays ne modifie guère les probabilités d'être de nationalité luxembourgeoise.

Dynamiques démographiques liées aux variations de l'arrière-plan migratoire

L'objectif de cette troisième partie est de décrire, sur la période 2011 à 2021, la dynamique de la population des résidents du Luxembourg, sous l'angle de l'ancienneté du lien au pays. Au cours de la période intercensitaire, le profil migratoire du Luxembourg s'est profondément transformé, mettant en évidence des modifications importantes des contours de la population du pays et de ses différents segments, résultant des interactions de la dynamique démographique (natalité, mobilité, vieillissement) et du cadre juridique de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

Pour mener à bien cette comparaison dans le temps, et afin d'avoir un meilleur aperçu, les 18 groupes présentés précédemment ont été agrégés en trois

TABLEAU 7 : LES GRANDES COMPOSANTES DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG EN 2011 ET 2021

	2011	2021	Diff.
1. « natifs 2G »: au moins un parent est né au pays (presque tous ont la nationalité luxembourgeoise).	239 228	240 251	1 023
2. Luxembourgeois de première génération : de nationalité luxembourgeoise mais « non-natif 2G » (pas de parent né au pays).	23 061	102 011	78 950
3. résidents de nationalité étrangère.	250 064	301 679	51 615
Total	512 353	643 941	131 588

Source: STATEC-RP2021

En 2021, la quasi-totalité des natifs 2G est née elle-même au pays (96.6%) et dispose de la nationalité (99%). Un peu plus de 2 000 résidents natifs 2G n'ont pas la nationalité Luxembourgeoise. Le groupe (1.) représente 37.3% de la population totale en 2021 contre 46.7% en 2011.

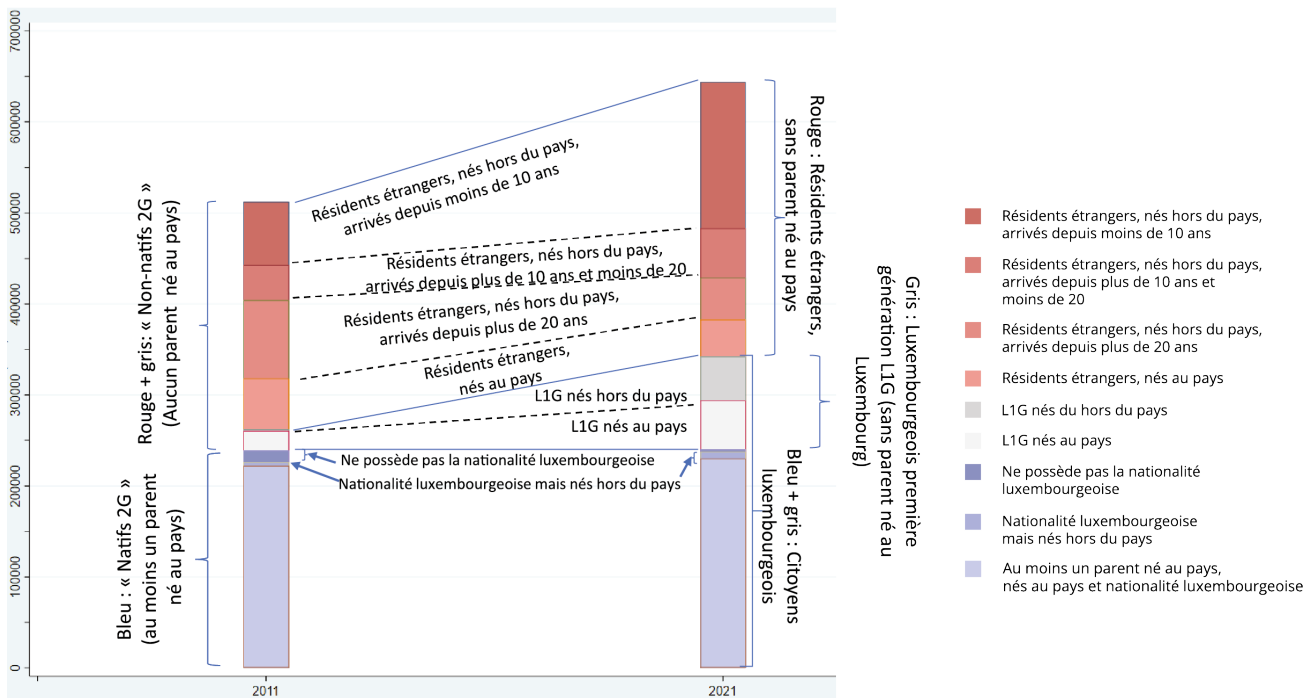
A l'opposé (groupe 3.) se trouvent les « résidents étrangers » sans parent né au Luxembourg, soit l'ensemble des personnes recensées ne disposant pas de la citoyenneté luxembourgeoise. Ce groupe sera détaillé en fonction de l'ancienneté de son installation. Il représentait 48.8% de la population du pays en 2011, et 46.8% en 2021 (ou 47.2% si on inclut les natifs 2G « étrangers » par leur nationalité), cette baisse relative s'expliquant par l'expansion forte du groupe suivant, celui des nouveaux Luxembourgeois.

Le groupe 2., situé entre les deux précédents, correspond aux citoyens luxembourgeois dits « de première génération » (L1G) qui n'ont aucun parent né au pays, mais qui disposent de la nationalité. Nous distinguerons ultérieurement ceux nés au pays (donc les natifs de première génération) et ceux nés ailleurs. En une décennie, ce groupe est passé de 4.5 à 15.8% de la population totale, plus qu'un triplement.

Sur la période, les « natifs 2G » (groupe 1.) sont numériquement stables: 240 251 personnes en 2021, après une hausse intercensitaire de 1 023 individus (+0.4%). La population étrangère (groupe 3.) s'est accrue de 51 615 habitants supplémentaires, en passant de 250 064 à 301 679 personnes (+20.6%). La dynamique la plus forte est celle des Luxembourgeois « de première génération » L1G, en croissance de 78 950 individus, passant de 23 061 à 102 011 personnes, soit un quadruplement. Au global, en 2021, les natifs 2G représentent plus des deux tiers de

l'ensemble des citoyens luxembourgeois, alors qu'ils en représentaient les neuf dixièmes en 2011.

FIGURE 4 : DETAILS SUR LES GRANDES COMPOSANTES DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG ET LEURS TRANSFORMATIONS ENTRE 2011 ET 2021



Focus sur les différents sous-groupes. – Chacun de ces groupes met en évidence des diversités internes qui seront détaillées dans le tableau suivant.

La population 1. dite « native 2G » (au moins un parent né au Luxembourg) est pour l'essentiel constituée de personnes luxembourgeoises nées au pays (1.0). Dans la période intercensitaire, le nouveau cadre légal a permis de résorber le sous-groupe (1.2) des « natifs 2G » non-titulaires de la nationalité luxembourgeoise : ils représentaient encore 12 923 personnes en 2011 contre 2 372 en 2021. Inversement, les retours au pays de « natifs 2G » nés hors du territoire (enfants d'expatriés luxembourgeois, du corps diplomatique, etc.) s'accroissent, le sous-groupe (1.1) passant ainsi de 3 962 à 7 775 personnes, une population en très large majorité titulaire de la nationalité luxembourgeoise.

TABEAU 8: LES GRANDES COMPOSANTES DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG EN 2011 ET 202

	2011	2021	Diff.
1.0 « natifs luxembourgeois » 2G+ : au moins un parent né au pays, nés au pays et nationalité luxembourgeoise.	222 343	230 104	7 761
1.1 « natifs 2G » mais nés hors du pays.	3 962	7 775	3 813
1.2 « natifs 2G » mais ne possèdent pas la nationalité du Luxembourg (ce groupe s'est résorbé en 2021).	12 923	2 372	-10 551
2.0 Luxembourgeois de première génération: citoyens Luxembourgeois, non-natifs 2G (pas de parent né au Luxembourg), mais nés au Luxembourg.	21 562	53 878	32 316
2.1 Luxembourgeois de première génération: citoyens Luxembourgeois, non-natifs 2G (pas de parent né au Luxembourg), et nés hors du Luxembourg.	1 499	48 133	46 634
3.0 nationalité étrangère, sans parent né au Luxembourg, mais nés au Luxembourg.	55 982	40 856	-15 126
3.1 nationalité étrangère, sans parent né au Luxembourg, nés hors du Luxembourg, installés au pays depuis plus de 20 ans.	85 933	45 829	-40 104
3.2 nationalité étrangère, sans parent né au Luxembourg, nés hors du Luxembourg, installés au pays depuis au moins 10 ans mais moins de 20 ans.	38 863	54 512	15 649
3.2 nationalité étrangère, sans parent né au Luxembourg, nés hors du Luxembourg, installés au pays depuis moins de 10 ans.	69 286	160 482	91 196
Total	512 353	643 941	131 588

Source: STATEC-RP2021, RP2011

Le groupe 2., celui des Luxembourgeois de première génération L1G (nationalité, mais aucun parent né au pays), se détaille en deux groupes : d'une part, les personnes nées au Luxembourg (2.0), et d'autre part celles nées ailleurs (2.1). Le groupe 2.0 rassemble typiquement les citoyens luxembourgeois issus de la seconde génération d'immigration, nés au pays, alors que leurs parents étaient nés ailleurs. Ce groupe a connu une forte croissance, de 21 562 à 53 878 habitants, soit plus qu'un doublement. Cette croissance reflète la façon dont le nouveau cadre légal a simplifié l'obtention de la nationalité, notamment pour les enfants éduqués dans les écoles du Luxembourg. Le groupe 2.1, les citoyens L1G nés hors du pays, représente avant tout les immigrants de première génération qui, par option ou naturalisation, ont obtenu la nationalité luxembourgeoise. Ce groupe, presque absent en 2011 (1 499 personnes), compte en 2021, 48 133 résidents, soit une multiplication par un facteur 30. Le groupe 2 au complet représente encore une proportion modeste de la population (moins de 16% en 2021) mais sa croissance signifie une intégration plus fluide dans la citoyenneté luxembourgeoise de larges pans des populations immigrées de première et deuxième génération.

La troisième population 3., les « étrangers », sont les personnes résidentes ne disposant pas de la nationalité luxembourgeoise. Par ordre et en commençant par les plus fortement implantés dans le pays, sont (3.0) les étrangers nés au pays, (3.1) les étrangers ayant migré voilà plus de 20 ans, (3.2) ceux arrivés voilà moins de 20 ans mais plus de 10 ans et enfin (3.3) les personnes arrivées au cours de la dernière décennie.

Dans le détail, les résidents étrangers mettent ainsi en évidence une forte recomposition : le nombre des étrangers nés au pays est passé de 55 982 à 40 856 individus, soit une baisse de 15 126 personnes. L'acquisition simplifiée de la citoyenneté ouverte aux étrangers nés au Luxembourg leur permet d'accéder au groupe (2.1). De la même façon, le nombre des étrangers installés au pays depuis plus 20 ans a diminué de près de 40 mille personnes, en passant de 85 933 à 45 829 résidents, soit une baisse de près de la moitié. L'acquisition de la citoyenneté au bout de 20 ans de résidence, sous conditions simplifiées, permet en effet de quitter cette catégorie pour accéder au sous-groupe (2.1). Inversement, le nombre des étrangers de 10 à 20 ans d'ancienneté a connu une croissance de 40%, passant de 38 863 personnes à

54 512. Plus encore, le nombre des immigrés de moins de 10 ans d'ancienneté est passé de 69 286 à 160 482 individus, soit 91 196 personnes supplémentaires, soit une hausse de 132% : le flux des nouveaux arrivants, de moins de 10 ans de présence au pays, a donc plus que doublé.

Si la population « native 2G » est stable en nombre absolu, la forte expansion du nombre total de citoyens luxembourgeois résulte de l'intégration d'une partie significative du groupe des immigrés devenus des citoyens de première génération L1G. Sans cette intégration que le renouvellement de la législation a permise, le nombre des étrangers excéderait aujourd'hui celui des citoyens luxembourgeois.

Arrière-plan migratoire et dynamique des âges. –

Ces transformations globales de la population interagissent avec les classes d'âge en présence, en lien avec le vieillissement des individus et des groupes sociaux, ainsi que des migrations, d'où des changements notables sur la pyramide des âges.

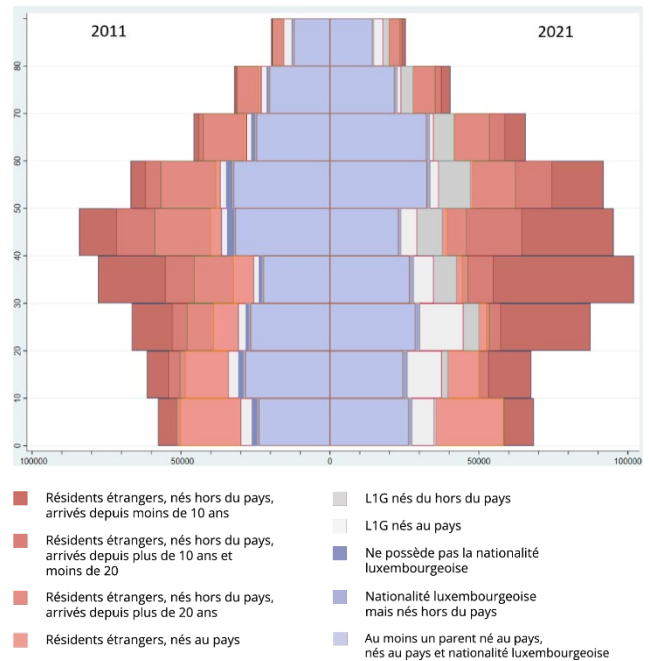
La forme de cette pyramide luxembourgeoise, en losange, est la conséquence de la composition migratoire des forces de travail et des effets du vieillissement : la forte proportion de résidents aux âges actifs résulte pour une grande part de la situation et du passé migratoire du pays et des transformations récentes. De nombreux étrangers âgés de 20 à 50 ans viennent s'établir au Luxembourg pour y travailler, s'installant avec leurs enfants nés ou à naître, dont beaucoup ont vocation à acquérir plus ou moins rapidement la nationalité luxembourgeoise. Par effet du vieillissement d'un recensement à l'autre, le nombre des quinqu- et sexagénaires étrangers s'accroît par la suite, pour donner aujourd'hui un losange, une forme qui devrait continuer à évoluer dans les recensements ultérieurs, en fonction de nombreux paramètres que sont le vieillissement, la natalité et le solde migratoire.

En bleu, la population « native 2G » est équilibrée sur l'ensemble des classes d'âge, avec une moyenne de 30 mille personnes par classe d'âge décennale. Les seules variations notables relèvent des fluctuations historiques de la démographie propre au pays : la forte baisse des naissances observée dans les années 1970 a laissé une classe d'âge creuse (la génération dite du « baby crash ») et explique le creux des natifs 2G âgés de 30 ans à 39 ans en 2011, et par conséquent le vide relatif des quadragénaires de couleur bleue en 2021. Le recours à l'immigration a permis de combler ce creux démographique.

Un autre élément visible ici est la transformation de la composition migratoire des personnes de 20 ans entre 2011 et 2021 : les jeunes adultes disposant d'une certaine ancienneté au Luxembourg (parce qu'ils y sont nés ou qu'ils y ont suivi l'essentiel de leurs études) peuvent acquérir plus facilement la nationalité par option ou par naturalisation. Par comparaison avec 2011, pour les personnes âgées de 20 ans en 2021, la forte croissance des citoyens de première génération L1G, notamment ceux nés au pays (2.0), résulte de ces transformations.

De même, pour les personnes âgées de plus de 60 ans en 2021, par rapport aux classes d'âge correspondantes de 2011, la part des Luxembourgeois de première génération s'accroît fortement alors que celle des résidents étrangers de plus de 20 ans d'ancienneté de résidence au Luxembourg se réduit : c'est le résultat combiné du départ du Luxembourg d'une partie des seniors résidents étrangers au moment de leur retraite, et de l'acquisition plus fréquente de la nationalité par les retraités étrangers qui font le choix de rester au pays.

Figure 5 : Pyramide des âges (hommes et femmes confondus), et dynamique des populations du Luxembourg en 2011 et 2021 (même code de couleurs que dans les graphiques précédents)



Ces transformations démographiques illustrent la mise en œuvre des nouvelles règles d'acquisition (naturalisation et option). Par comparaison avec 2011, où la zone grise était particulièrement étroite, son expansion permet aujourd'hui une plus forte transition entre la zone rouge (les étrangers) et la zone bleue (les « natifs 2G »), en une ou deux générations.

Il reste que l'accroissement du nombre des immigrants récents de moins de 10 ans d'ancienneté au pays, ou de ceux de 10 à 20 ans, excède largement la taille de la zone grise. Extrêmement réduite en 2011, cette zone grise plus large en 2021 a permis, par intégration progressive, de maintenir la population des citoyens au-dessus de la barre des 50% du pays.

Note méthodologique

Cette publication considère uniquement les individus pour lesquels des informations sont disponibles. Ainsi, les taux de réponses pour les variables analysées dans cette publication sont les suivantes :

- Nationalité de la personne recensée : 99.9%
- Pays de naissance de la personne recensée : 99.9%
- Pays de naissance de la mère : 86.9%

- Pays de naissance du père : 85.8%
- Pour les Luxembourgeois, le mode d'acquisition de la nationalité : 85.3%
- Pour les Luxembourgeois ayant acquis la nationalité, l'année d'acquisition : 90.6%

Les chiffres absolus ainsi que les pourcentages repris dans cette publication ont donc uniquement trait aux personnes ayant répondu. Les chiffres doivent donc être maniés avec précaution tenant compte des non-réponses.

A noter également que les informations récoltées concernant l'année d'obtention de la nationalité luxembourgeoise peuvent légèrement différer de celles publiées par le Ministère de la Justice. Dans ce recensement, les personnes devaient indiquer, elles-mêmes, l'année d'obtention de la nationalité luxembourgeoise. Un certain nombre de personnes ont pu indiquer l'année où la demande a été introduite et non l'année d'obtention. Il est également possible qu'une part des répondants ne se souviennent plus de l'année exacte.

POUR EN SAVOIR PLUS

Bureau de presse

☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu
statistiques.lu

AUTEURS

Cette publication a été réalisée par :

Frédéric DOCQUIER, Aleksandra SZYMANSKA (LISER)
Louis CHAUVEL, Etienne LE BIHAN, Isabelle PIGERON-PIROTH, Kerry SCHIEL (Université du Luxembourg).

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

POUR CITER CET ARTICLE

Référence électronique

RP 1^{er} résultats 2021 N°06 « L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-Duché de Luxembourg : structure et implications démographiques » [En ligne], 2023, mis en ligne le 12/10/2023, consulté le xx/xx/xx. URL : <https://statistiques.public.lu/fr/recensement.html>